



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
PROCÈS VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

**Date de convocation :**

**13/08/2026**

**Date d'envoi :**

**17/08/2026**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 9 septembre à 18 h 30 le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Monsieur Antoine MAQUIN, président en exercice.

**Nombre de membres :**

En exercice : **09**

Présents : **06**

Absents : **03**

Pouvoirs : **01**

Votants : **07**

**Étaient présents :**

Élus du CCAS :

Madame Sabrina VRIGNAUD

Messieurs Erick MORCHOISNE et David LEBRETON (arrivé à 18 h 59) ;

*Membres de la société civile :*

Mesdames Carole CORNILLET, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU ;

**Absent(s) excusé(s) :**

Mesdames Aurélie FALAISE et Magali GAUDIN ;

**Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :**

Madame Magali GAUDIN à Erick MORCHOISNE ;

**Assistait également à la réunion :**

Madame Myriam FOURNIER, agent municipal référent gestion du CCAS ;

**Secrétaire de séance :**

Madame Carole CORNILLET.

~~~~~

Madame Carole CORNILLET est désignée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2026

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT TITULAIRE SIÉGEANT AU CCAS POUR LE GIP RECIA**

Monsieur Antoine MAQUIN, Président du CCAS présente les missions du Groupement d'Intérêt Public RECIA et rappelle la nécessité de désigner un référent. Il propose Monsieur Erick MORCHOISNE, vice-président du CCAS comme référent.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

**APPROUVE la désignation de Monsieur Erick MORCHOISNE comme référent avec le GIP RECIA et le DPO.**

### **2. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Antoine MAQUIN, Président du CCAS rappelle à tous les membres du CCAS que la discrétion et le secret professionnel constituent des obligations fondamentales auxquelles l'ensemble du Conseil d'Administration doit se conformer.

Le règlement intérieur actuel a été présenté par Monsieur Antoine MAQUIN en instaurant un temps d'échanges avec les membres du CCAS pour apporter les modifications souhaitées de la nouvelle équipe. Il sera présenté et voté à la prochaine commission du CCAS.

### **3. REPAS DES AÎNÉS DU 11 OCTOBRE 2026**

Monsieur Antoine MAQUIN, Président fait un point sur l'organisation du repas :

- La livraison des repas à domicile sera assurée par quatre membres du CCAS.
- Madame Sabrina VRIGNAUD, vice-présidente déléguée prendra contact avec des fleuristes afin de solliciter des devis pour la réalisation de compositions florales de centre de table. Elle étudiera également le coût d'achat de fleurs séchées afin d'évaluer la possibilité de réaliser ces compositions par les membres du CCAS.
- Le menu a été validé à l'issue de la dégustation organisée le 2 septembre dernier. La réalisation des cartes de menu sera assurée par des membres volontaires du CCAS.
- Des cartes postales de la Maison du XVe siècle seront remises au Pôle Enfance-Jeunesse à destination des enfants. Les coloriages réalisés seront exposés le jour de la manifestation.

- Les cadeaux un sac isotherme et un porte-cartes ont été présentés aux membres.

Les chiffres sont à la date du 9 septembre 2026 :

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| total des administrés sur place              | 81 |
| total des administrés livrés                 | 14 |
| total des administrés sur place + livraison  | 95 |
| nombre de personnes à transporter            | 2  |
| repas pour les jeunes (8) + le personnel (3) | 11 |

Aucune observation n'est faite.

#### **4. COLIS DE NOËL 2026**

Monsieur Antoine MAQUIN présente les modalités du colis de Noël actuel. Un échange a eu lieu sur le montant du Reste à Vivre (RAV) et les critères d'attribution des aides du CCAS

Le Conseil d'Administration décide d'examiner lors de la prochaine séance l'ensemble des dispositifs d'aides sociales.

Aussi Madame Sabrina VRIGNAUD, vice-présidente déléguée au CCAS Madame la Vice-Présidente déléguée au CCAS informe les membres d'une demande émanant de l'association les blouses roses, sollicitant une aide financière pour la réalisation d'un calendrier. Les fonds ainsi récoltés permettront de financer des formations destinées aux bénévoles et/ou l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement de l'association. Après un temps d'échange, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident d'octroyer une aide financière de 180 euros à l'association. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget du CCAS.

#### **5. EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE**

Lors de cette séance 1 dossier de demande d'aide sociale sur la restauration scolaire pour 2 enfants a été examiné.

L'aide a été accordée à l'unanimité pour un montant de 2 euros par repas et par enfant.

#### **6. INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MAQUIN informe avoir échangé avec Monsieur BOURGET, nouveau directeur du Centre Hospitalier JEAN PAGÈS sur le souhait de développer des échanges avec la ville de Luynes.

Une porte ouverte se déroulera le 1<sup>er</sup> octobre 2026 à l'ESAT. Les membres ont été invités à s'y rendre.

Les membres du CCAS valident l'envoi par mail des convocations, des procès-verbaux des séances précédentes, les notes d'information et les annexes.

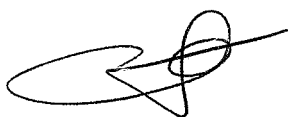
Le Conseil d'Administration donne son accord pour transmettre à tous les membres du CCAS le tableau de leur coordonnée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil d'Administration est levée à 20 h 10.

~~~~~

Fait à Luynes, le 11 septembre 2026

La secrétaire de séance,  
Carole CORNILLET



Le Président,  
Antoine MAQUIN



RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 9 SEPTEMBRE 2026

**DEL N°09-09/2026-01** DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CCAS RÉFÉRENT AU GIP RECIA

**DEL N°09-09/2026-02** EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE POUR LA RESTAURATION  
SCOLAIRE

**DEL N°09-09/2026-03** SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES BLOUSES ROSES

XXXXXXXXXXXX

